



Aux services cantonaux du cadastre

Numéro de dossier: 511.34
Dossier traité par: Helena Åström Boss
Wabern, le 6 décembre 2021

Circulaire MO 2021 / 02

**Instruction «Mensuration officielle – Déroulement administratif des entreprises» –
Changement au 1^{er} janvier 2022**

Mesdames, Messieurs,

Par cette circulaire, nous vous informons que l'instruction «Mensuration officielle – Déroulement administratif des entreprises» a été modifiée. Les modifications sont décrites en détail dans le chapitre 4 de l'instruction. L'instruction modifiée entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Vous trouverez l'instruction actualisée sous:

www.cadastre.ch/mo > Aspects juridiques & publications > Instructions

La présente circulaire remplace la circulaire MO 2013 / 04 «Instruction «Mensuration officielle – Déroulement administratif des entreprises» du 19 août 2013 (État au 1^{er} septembre 2013)».

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable de domaine

Christoph Käser
Responsable de processus mensuration
officielle et du cadastre RDPPF

